



Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
Canton de Mareuil sur Lay Dissais  
Commune de La Boissière des Landes

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 28 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 22 février 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

**Présents** : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Caroline SICARD, Bernard LEFORT, Delphine TRAINEAU Mathilde PIGNON, Estelle GUERY, Lauriane ROGIER, Mathieu DUFOUR, Tanguy BEIGNON.

**Absents excusés** : Baptiste GIRAUDEAU, Benoit ENFRIN.

**Secrétaire** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Béatrice NICOLAIZEAU est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur François MENNESSIEZ correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées au sujet du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022.

### **OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **OBJET : Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2021**

Sous la présidence de Christian VALERY, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 153 922.33 €
Recettes	1 357 523,86 €
Excédent 2020 reporté	100 000,00 €
Excédent de clôture	303 601.53 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	492 051.43 €
Recettes	507 852.30 €
Déficit 2020 reporté	14 276.88 €
Excédent de clôture	1 523,99 €
Restes à réaliser dépenses	79 683,66 €
Restes à réaliser recettes	32 447,48 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le Compte Administratif du budget communal 2021

**OBJET : Validation de l'APD du projet réhabilitation et rénovation thermique de l'école publique,**

M. Le Maire indique au Conseil que pour permettre la poursuite du projet de réhabilitation de l'école publique, il convient de valider l'Avant-projet définitif présenté par le cabinet Pelleau & Associés, maître d'œuvre du projet pour un montant de 204 500 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'APD des travaux de réhabilitation de l'école publique et sollicite le cabinet Pelleau & Associés, maître d'œuvre des travaux, pour la poursuite des démarches. et autorise monsieur le Maire à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme et à signer tous les documents utiles à ce dossier

**Informations diverses**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le cabinet d'architectes « Futur Proche » est passé dans les 20 communes. Des ateliers thématiques vont être organisés courant mars et début avril sur 5 thèmes (mobilité équipements, paysage patrimoine et cadre de vie, population habitat et formes urbaines, environnement et développement durable et économie tourisme et agriculture) 2 ou 3 membres du conseil seront inscrits à chacune des dates.

Le 29 mars à 19H30, le Président de la Communauté de Communes Maxence de Ruyg viendra en Mairie pour échanger avec les élus sur les projets du territoire et de la commune.

Monsieur le Maire informe également le conseil que le panneau d'information va être installé à l'emplacement convenu : sur la façade de l'école publique d'ici la fin avril.

**Tour de table :**

Alain BUCHET fait part que la commission bâtiments a proposé de repeindre le hall de l'espace socio-culturel. Les travaux de peinture seront réalisés par les agents des services techniques.

Mr BUCHET va également demander un devis pour le pignon droit de l'agence postale (enduit soufflé) et un devis pour la réfection de la toiture de l'espace jeunes.

Il faudra également prévoir la réparation des portes des poubelles et de la chaufferie de la salle.

Christian VALERY fait le point sur la commission voirie. Les membres de la commission ont fait le tour de la commune pour identifier les travaux de voirie à programmer en 2022. Une estimation va être demandée.

Monique POIRAUD a réuni la commission environnement – cadre de vie qui a fait le choix des emplacements des tables et des bancs à côté de l'aire de jeux et à la coulée verte, un devis de réalisation de pelouse va également être demandé à l'aire de jeux et plus tard, à l'emplacement de l'ancienne salle à côté du centre de loisirs.

Monique fait aussi un point sur la projection du film Regard Nature le 22 février à l'espace socio-culturel. Il y avait environ 60 personnes à la séance de 15H et 25 personnes à la séance de 20H.

Ce film va être maintenant proposé aux élèves des écoles.

Monique POIRAUD rappelle également que la réunion avec les associations pour l'organisation du 13 juillet aura lieu le mardi 8 mars à la petite salle de l'espace socio culturel. Tous les présidents d'association et les membres de la commission animation – culture – fêtes et cérémonies ont été invités.

Béatrice NICOLAIZEAU informe les conseillers que dans le cadre du passeport du civisme, les élèves de CE2 – CM2 vont visiter Vendée Tri et Trivalandes les 14 mars et 29 mars prochains. Lauriane ROGIER et Mathilde PIGNON se proposent d'accompagner les élèves le 14 mars et Béatrice ira le 29 mars.

Béatrice devrait savoir prochainement si les visites de la caserne des pompiers sont autorisées en fonction du protocole sanitaire.

La commémoration du 8 mai sera également une action à réaliser pour le passeport du civisme.

La séance est levée à 22H00.

Monsieur le Maire annonce que la prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 28 mars 2022 à 20H30.